

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs des prestations du service des activités physiques et sportives sont fixés selon les modalités suivantes, approuvés par le Conseil de la Vie Universitaire du 10 septembre 2018, et sous réserve que la formation au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) soit gratuite dans le cadre des U.E libres :

Cartes d'accès aux prestations

Etudiant hors U.L. : 40 €
Etudiant hors U.L. antennes : 20 €
Personnel universitaire : 30 € cat. C, 40 € cat B, 50 € cat. A
Conjoint de personnel universitaire : 55 €
Personnel univ retraité : 55 €

Locations

(année = 1h/an sur 30 sem.)
(semestre = 1 h/sem sur 15 sem.)

gymnase (grande salle)
Education Nationale : 600 €/an - 300 €/semestre
30 € de l'heure
Autres : 700 €/an - 350 €/semestre
35 € de l'heure

Petite salle
Education Nationale : 400 €/an - 200 €/semestre
20 € de l'heure
Autres : 500 €/an - 250 €/semestre
25 € de l'heure

S.A.E. ou salle de musculation
Education Nationale : 500 €/an - 250 €/semestre
25 € de l'heure
Autres : 600 €/an - 300 €/semestre
30 € de l'heure

Football en extérieur

20 € la séance de 2 H

Piscine

Location horaire 1 ligne d'eau : 25 €

Location horaire bassin WE et vacances : 150 €

Location horaire bassin WE et vacances + M.N.S. : 200 €

Entrée scolaires en groupe encadré - de 12 : 2,40 €

Entrée scolaires en groupe encadré + 12 : 1,80

€

Ticket à l'unité : 4 €

Carte 11 entrée : 40 €

carte annuelle : 66 €

bonnet de bain : 2 €

Stages

Stage plein air entre 100 € et 600 €

WE plein air entre 20 € et 100 €

Formation PSC1

individuel 35 €

groupe sur demande de l'établissement 250 €

groupe sur demande
d'étudiants 200 €**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du service des Activités Physique et Sportives (Direction de la Vie Universitaire et de la Culture) et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 septembre 2018



Pierre MUTZENHARDT